

Crédits supplémentaires pour 2005
(1^{ère} série)

Préavis N° 2005/35

Lausanne, le 26 mai 2005

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2005, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

| | | <i>Dont en recettes</i> |
|--|--------------------|-------------------------|
| | fr. | fr. |
| A. Budget de fonctionnement | | |
| Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i> | <u>8'307'500.-</u> | <u>296'100.-</u> |
| B. Autorisations d'achats | | |
| Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 24 du préavis)</i> | <u>941'700.-</u> | <u>15'400.-</u> |
| C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif | | |
| Total des crédits complémentaires | <u>0.-</u> | <u>0.-</u> |

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

| | | DIRECTIONS | | | | | | TOTAL PAR NATURE | |
|--------------------|--|--|----------------------|--------------------------------|----------------|-----------------------------------|---|------------------------|----------------------|
| | | Administration générale et finances | Sécurité publique | Culture, sports, patrimoine | Travaux | Enfance, jeunesse et éducation | Sécurité sociale et environnement | | Services industriels |
| CHARGES PAR NATURE | 30 Charges de personnel | 6'012'000 (indexation des traitements) | | | | | | 6'012'000 | |
| | 301 Traitements | 172'500 | | | | 97'500 | 657'400 | 927'400 | |
| | 303 Cotisations aux assurances sociales | 10'900 | | | | 6'100 | 40'800 | 57'800 | |
| | 304 Cotisations à la caisse de pensions | 21'100 | | | | 14'800 | 92'500 | 128'400 | |
| | 305 Assurance-accidents | | | | | | 1'000 | 1'000 | |
| | 309 Autres charges de personnel | | | | 4'500 | 13'700 | | 18'200 | |
| | 310 Imprimés et fournitures de bureau | | | 2'500 | | | | 2'500 | |
| | 311 Achats d'objets mobiliers et d'installations | 8'000 | | 12'000 | 30'000 | | 49'900 | 99'900 | |
| | 313 Marchandises | | | 15'000 | 210'000 | | | 225'000 | |
| | 314 Entretien des biens immobiliers | | 70'000 | 40'000 | | 147'500 | 68'000 | 325'500 | |
| | 316 Loyers et redevances d'utilisation | | | 300 | | 1'500 | | 1'800 | |
| | 317 Déplacements, débours, dédommagements | | | 4'000 | | 1'700 | 3'000 | 8'700 | |
| | 318 Autres prestations de tiers | 45'000 | | 8'000 | | 46'300 | | 90'000 | 189'300 |
| | 319 Impôts, taxes et frais divers | | | 5'000 | | | | 5'000 | |
| | 365 Subventions à des institutions | 25'000 | | 280'000 | | | | 305'000 | |
| | TOTAL PAR DIRECTION (*) | 282'500 | 70'000 | 366'800 | 244'500 | 329'100 | 912'600 | 90'000 | 8'307'500 |
| | <i>TOTAL DES RECETTES</i> | | | <i>21'800</i> | | <i>136'100</i> | <i>138'200</i> | | <i>296'100</i> |
| | Page du préavis | page 3 | page 7 | page 8 | page 13 | page 15 | page 19 | page 22 | |

(*) Non compris l'indexation des traitements

CHARGES DE PERSONNEL

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----|----------------------|-------------------|-----------------|
| 30 | Charges de personnel | fr. 436'298'600.- | fr. 6'012'000.- |

Adaptation des traitements du personnel communal et des conseillers municipaux au renchérissement dès le 1^{er} janvier 2005.

Ce crédit supplémentaire sera réparti ultérieurement dans les paragraphes budgétaires adéquats.

Sur la base de l'indice à la consommation de novembre 2004, les traitements du personnel communal ont été indexés de 1,56% (indice 104.4).

La précédente indexation de 0,5% (indice 102.8) a été accordée le 1er janvier 2004.

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

| | | S E R V I C E S | | | | TOTAL PAR NATURE |
|--|--|---------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|--|------------------------|
| | | 1100 Secrétariat communal | 1601 Commission de police | 1700 Service de l'information | 1800 Contrôle interne et externe | |
| CHARGES PAR NATURE | 301 Traitements | | 9'500 | 47'800 | 115'200 | 172'500 |
| | 303 Cotisations aux assurances sociales | | 600 | 3'100 | 7'200 | 10'900 |
| | 304 Cotisations à la caisse de pensions | | | 5'900 | 15'200 | 21'100 |
| | 311 Achats d'objets mobiliers et d'installations | | | | 8'000 | 8'000 |
| | 318 Autres prestations de tiers | | | 45'000 | | 45'000 |
| | 365 Subventions à des institutions | 25'000 | | | | 25'000 |
| TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES | | 25'000 | 10'100 | 101'800 | 145'600 | 282'500 |
| <i>TOTAL DES RECETTES</i> | | | | | | |
| Page du préavis | | page 4 | page 4 | page 5 | page 6 | |

1100 Secrétariat communal

| | | | | | |
|----------|--------------------------------|-----|-----------|------------|-----------------|
| 1100.365 | Subventions à des institutions | fr. | 831'000.- | fr. | 25'000.- |
| | | | | a) fr. | 15'000.- |
| | | | | b) fr. | 10'000.- |

a) Fête de la musique : fr. 15'000.-

Depuis la première édition de la Fête de la musique, le secrétariat municipal collabore étroitement à l'organisation de celle-ci, assume le secrétariat de l'association responsable de ladite organisation et se charge de l'essentiel des tâches administratives qui y sont liées.

Pour l'édition 2005, qui aura lieu, comme dans la plupart des villes européennes, à la date traditionnelle du 21 juin et réunira plus de 1'400 musiciens se produisant sur une trentaine de scènes intérieures et extérieures, le secrétariat municipal n'est cependant pas en mesure d'assumer complètement cette mission, en raison d'un problème d'effectif du personnel, lié au départ à la retraite, à fin février, d'un collaborateur dont le remplaçant encore en période de mise au courant, et à la vacance d'un poste de secrétaire repourvu trop tard pour que la titulaire puisse contribuer utilement aux travaux d'organisation de la Fête. Le comité de l'Association de la Fête de la musique s'est donc adjoint, pour cette année, une secrétaire rétribuée, avec pour conséquence des charges accrues, que la Municipalité propose de compenser par un complément de subvention de fr. 15'000.-. Cette situation n'était pas prévisible au moment de l'élaboration du budget 2005.

Cette dépense supplémentaire sera compensée par les économies réalisées sur les postes 1100.301, 1100.303 et 1100.304 du budget du secrétariat municipal.

b) Association des corps de musique lausannois : fr. 10'000.-

Le Conseil communal, en adoptant le projet de budget pour 2005, a admis la proposition de la Municipalité de réduire de 10 % le montant de la subvention désormais globale accordée aux corps de musique. Cette proposition visait à faire pression sur lesdits sociétés intéressées, engagées – sous l'égide de l'Association des corps de musique lausannois – dans des discussions en vue d'une répartition plus équitable de l'aide financière accordée par la Ville et d'une collaboration accrue entre les différents corps. Les discussions ayant abouti à un accord satisfaisant, la Municipalité estime équitable de rétablir le subventionnement à son niveau antérieur.

160 Service juridique**1601** Commission de police

| | | Budget | | Crédit suppl. | |
|----------|-------------------------------------|---------------|-----------|----------------------|----------------|
| 1601.301 | Traitements | fr. | 634'000.- | fr. | 9'500.- |
| 1601.303 | Cotisations aux assurances sociales | fr. | 38'700.- | fr. | 600.- |

Engagement d'une auxiliaire, durant une période de deux mois, pour palier notamment l'accroissement très sensible du nombre de sentences en 2004 (plus de 13'000 par rapport à 2003).

1700 Service de l'information

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-------------------------------------|-----------------|---|
| 1700.301 | Traitements | fr. 1'156'000.- | fr. 47'800.- a) fr. 32'800.- b) fr. 15'000.- |
| 1700.303 | Cotisations aux assurances sociales | fr. 70'900.- | fr. 3'100.- a) fr. 2'100.- b) fr. 1'000.- |
| 1700.304 | Cotisations à la caisse de pensions | fr. 153'000.- | fr. 5'900.- a) fr. 4'100.- b) fr. 1'800.- |

a) Renforcement de l'effectif de l'unité web avec l'engagement d'un EPT : fr. 39'000.-

Les changements intervenus au sein de l'unité web (absence prolongée et démission de la déléguée internet; vacance du poste du 15 décembre 2003 au 30 septembre 2004) ont obligé le SPI à parer le plus rapidement possible au manque d'effectif par l'engagement provisoire d'une collaboratrice-stagiaire du 16 février au 31 août 2004. Pour faire face à la masse de travail, son mandat a été prolongé en le transformant en contrat auxiliaire à 100%, à durée déterminée échéant le 30 juin 2005.

En 14 mois d'activité au sein de l'unité web, cette collaboratrice a acquis une expérience et une pratique précieuses dans le domaine du gestionnaire de contenu (GDA), tant comme développeuse que comme contributrice, ce qui fait d'elle une ressource polyvalente indispensable. Grâce à cette force de travail, certaines tâches de développement ont pu être réalisées en interne. Quant aux mois à venir, elle sera d'autant plus sollicitée qu'il s'agira d'adapter les pages du site web au nouveau concept graphique et d'assurer la veille éditoriale des sites intranet et internet. Par conséquent, il est nécessaire de procéder à la titularisation de cette collaboratrice à plein temps au 1^{er} juillet 2005 et de couvrir la dépense par un crédit supplémentaire 1^{ère} série (traitement y.c. charges sur 6 mois).

b) Remplacement et augmentation du taux d'activité : fr. 17'800.-

A l'occasion du départ de l'adjoint principal de la chef de service, le taux d'activité de ce poste a été augmenté de 20 %. Ceci afin de répondre aux nombreuses et diverses missions ainsi qu'aux échéances incombant au service de l'information. Le nouveau collaborateur étant entré en fonction le 1^{er} avril 2005, il y a lieu de demander un crédit supplémentaire pour couvrir la dépense.

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-----------------------------|--------------|---------------------|
| 1700.318 | Autres prestations de tiers | fr. 77'000.- | fr. 45'000.- |

Mandat extérieur pour modifier le code source du gestionnaire de contenu

Dans le cadre du projet de rénovation du site web, le budget de fonctionnement 2005 prévoyait un nombre réduit de prestations à effectuer par un fournisseur externe pour faire évoluer l'outil de gestion de contenu (GDA). Une partie importante des développements pouvait être réalisée par une ressource interne. De plus, la vacance du poste de webmaster durant 9 mois n'avait pas permis de préciser et de planifier la rénovation du site lors de l'établissement du budget 2005.

Dès son engagement au 1^{er} octobre 2004, le webmaster s'est consacré à une indispensable refonte du site www.lausanne.ch. La réflexion puis la mise en oeuvre des options validées par le comité d'édition internet se sont portées sur la création et le développement d'un site internet relooké, doté d'une navigation conviviale et thématique, conçu en vue d'une migration vers la cyberadministration.

En conséquence, des développements plus pointus doivent être effectués au niveau du noyau même (code source) du GDA. La Commune, liée par un contrat de maintenance avec le fournisseur, ne peut prendre le risque d'entreprendre des modifications de ce type sous peine de rendre le contrat caduc. De ce fait et en

accord avec le SOI, il est indispensable de confier l'entier de ce travail au fournisseur externe. Le montant demandé n'a pas pu être porté au budget de l'exercice en cours, comme expliqué dans le 1^{er} paragraphe.

180 Service de la révision

1800 Contrôle interne et externe

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|--|-----------------|---------------|
| 1800.301 | Traitements | fr. 1'492'100.- | fr. 115'200.- |
| 1800.303 | Cotisations aux assurances sociales | fr. 87'600.- | fr. 7'200.- |
| 1800.304 | Cotisations à la caisse de pensions | fr. 201'800.- | fr. 15'200.- |
| 1800.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | fr. 500.- | fr. 8'000.- |

Mandat d'organe de révision pour les comptes communaux

Lors de sa séance du 29 octobre 2003, le Conseil d'Etat a modifié le règlement du 17 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, introduisant le contrôle obligatoire des comptes communaux par un organe de révision. Pour la commune de Lausanne, ce contrôle doit être effectué par *un réviseur particulièrement qualifié*, selon les critères mentionnés à l'article premier de l'ordonnance fédérale du 15 juin 1992 sur les qualifications professionnelles des réviseurs particulièrement qualifiés (RS 221.302). Le service de la révision répond pleinement à ces critères.

C'est pourquoi la Municipalité est intervenue auprès du Département des institutions et des relations extérieures de l'Etat de Vaud qui par l'intermédiaire de son service de justice, de l'intérieur et des cultes a, par son courrier du 27 mai 2004, autorisé la Commune à confier le contrôle de ses comptes au service de la révision et ceci pour la première fois à l'occasion du bouclage des comptes de l'exercice 2004.

En parallèle, le service de la révision a profité de la démarche "*Prestations 2004*" pour redéfinir son intervention sur le plan du contrôle externe, ce qui lui a permis de dégager du temps de travail disponible à reporter sur ce nouveau mandat. Par son expérience et en comparaison du temps nécessaire la première fois pour le contrôle des comptes cantonaux par le Contrôle cantonal des finances (plus de 8'000 heures), le service de la révision a estimé son temps d'intervention à 4000 heures, soit 500 jours/homme.

Par conséquent, pour permettre de répondre aux exigences de ce nouveau mandat et en tenant compte des dispositions prises dans le cadre de "*Prestations 2004*", le besoin en personnel supplémentaire a été arrêté à deux collaborateurs dès 2005 et accordé par la Municipalité dans sa séance du 21 octobre 2004.

Après avoir dûment consulté la sous-commission des finances à l'administration générale et finances, les offres d'emploi ont été publiées en novembre 2004 et le choix s'est porté sur deux nouvelles collaboratrices qui entreront en fonction, l'une le 1^{er} février et l'autre le 1^{er} avril 2005.

L'engagement de ces deux collaboratrices n'était pas encore prévu lors de l'élaboration du budget et entraîne par conséquent la demande de crédit supplémentaire 1^{ère} série 2005 sollicitée, d'une part pour les charges salariales et, d'autre part, pour le mobilier nécessaire.

2. SECURITE PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

| | | SERVICE | | |
|--------------------------------|-----|---------------------------------|---------------|--------|
| | | 2201 | TOTAL | |
| | | Inhumations et incinérations | PAR NATURE | |
| CH. PAR NAT. | 314 | Entretien des biens immobiliers | 70'000 | 70'000 |
| TOTAL SECURITE PUBLIQUE | | 70'000 | 70'000 | |
| <i>TOTAL DES RECETTES</i> | | | | |
| Page du préavis | | page 7 | | |

220 Service de la police du commerce

2201 Inhumations et incinérations

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---------------------------------|--------------|---------------|
| 2201.314 | Entretien des biens immobiliers | fr. 25'000.- | fr. 70'000.- |

Pour mémoire, il est rappelé que l'étanchéité des toitures du centre funéraire de Montoie a été réfectionnée, par étapes, entre 1982 et 1995, avec la pose de lés en matière synthétique. Or, depuis quelques années, cette étanchéité est atteinte par un phénomène irréversible de retrait et de reptation qui s'accompagne d'un durcissement et d'un amincissement des lés. Cette modification entraîne une tension le long des zones de raccord et des ruptures de collages.

Le rapport, établi par l'entreprise mandatée pour remédier à ces graves défauts, a permis de classer les toitures en deux types :

- 1) celles qui nécessitent des travaux de rénovation à court terme et qu'il est prévu de réparer en trois étapes (2003-2004-2005);
- 2) celles dont la remise en état peuvent attendre, pour autant qu'elles fassent l'objet d'une surveillance continue.

Il s'agit aujourd'hui de terminer la réfection de la partie « critique » des toitures. Selon l'avis des spécialistes du service d'architecture, un éventuel report de ces travaux ferait courir le risque d'enregistrer des dégâts, dont la réparation engendrerait un coût nettement supérieur.

En conclusion, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

| | | S E R V I C E S | | | | | TOTAL PAR NATURE | |
|---------------------------|--|--|---|-------------------------------|------------------------------------|----------------------------|------------------------|----------------|
| | | 3200 Forêts | 3302 Immeubles du patrimoine administratif | 3600 Service de la culture | 3700 Bibliothèque municipale | 3800 Service des sports | | |
| CHARGES PAR NATURE | 310 | Imprimés et fournitures de bureau | 2'500 | | | | 2'500 | |
| | 311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | | | | 12'000 | 12'000 | |
| | 313 | Marchandises | 15'000 | | | | 15'000 | |
| | 314 | Entretien des biens immobiliers | | 40'000 | | | 40'000 | |
| | 316 | Loyers et redevances d'utilisation | 300 | | | | 300 | |
| | 317 | Déplacements, débours, dédommagements | 4'000 | | | | 4'000 | |
| | 318 | Autres prestations de tiers | | | | 8'000 | 8'000 | |
| | 319 | Impôts, taxes et frais divers | | | | 5'000 | 5'000 | |
| | 365 | Subventions à des institutions | | | 15'000 | 250'000 | 15'000 | 280'000 |
| | TOTAL CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE | | 21'800 | 40'000 | 15'000 | 263'000 | 27'000 | 366'800 |
| <i>TOTAL DES RECETTES</i> | | <i>21'800</i> | | | | | <i>21'800</i> | |
| Page du préavis | | page 8 | page 9 | page 10 | page 10 | page 11 | | |

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3200 Forêts

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---------------------------------------|---------------|---------------|
| 3200.310 | Imprimés et fournitures de bureau | fr. 10'500.- | fr. 2'500.- |
| 3200.313 | Marchandises | fr. 152'000.- | fr. 15'000.- |
| 3200.316 | Loyers et redevances d'utilisation | fr. 17'000.- | fr. 300.- |
| 3200.317 | Déplacements, débours, dédommagements | fr. 185'000.- | fr. 4'000.- |

La journée internationale de la forêt (JIF) s'associe à la manifestation de l'année internationale du sport et de l'éducation physique qui est fixée au 20 mars prochain dans les forêts joratoises de la Ville de Lausanne. Elle

est organisée par le service des forêts et le service des sports qui travailleront conjointement à cette opération. Cette manifestation, parrainée par M. Adolf Ogi, s'adresse aussi bien à la population locale qu'aux médias à l'échelle internationale.

La manifestation est une invitation à pratiquer toutes les formes d'activités physiques en forêt, avec un impact aussi léger que possible sur l'environnement et sur les pratiques des autres utilisateurs, au respect de la nature d'autrui.

Dépenses entièrement compensées par des recettes (fr. 21'800.- sous la rubrique 3200.439).

330 Service immobilier

3302 Immeubles du patrimoine administratif

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---------------------------------|-----------------|----------------------|
| 3302.314 | Entretien des biens immobiliers | fr. 2'200'000.- | fr. 40'000.- |

Immeuble administratif, Chauderon 4, à Lausanne - Aménagements intérieurs

Dans sa séance du 9 août 2004, la Municipalité adoptait une note relative aux locaux du Service social Lausanne. Celle-ci prévoyait le déménagement du groupe administratif dans des nouveaux locaux loués à la rue de Genève 52, afin de libérer des locaux à Chauderon 4 pour les groupes d'assistants sociaux, la caisse RMR et la nouvelle unité logement (dont la création avait été avalisée par le Conseil communal en mars 2004).

Le déménagement du groupe administratif a eu lieu en février 2005, une fois les travaux effectués dans les nouveaux locaux. Il s'agit maintenant de procéder à quelques aménagements internes à Chauderon 4 pour que le plan conçu l'an passé puisse être finalisé. Ceux-ci sont d'autant plus importants que l'augmentation des besoins en places de travail a été plus forte que prévu (12.3 % d'augmentation des aides sociales versées en 2004 par le CSR de Lausanne).

Les travaux prévus consistent en la pose ou le déplacement de quelques cloisons, l'aménagement d'une réception et les modifications indispensables à la signalétique de l'immeuble. Ils comprennent aussi la signalétique à la rue de Genève 52, dont la prise en charge incombe au locataire, soit à la Ville.

Grâce à ces travaux, le SSL :

1. créera les places de travail nécessaires pour les renforts d'ores et déjà accordés;
2. améliorera les conditions de réception des usagers à la caisse RMR (actuellement accueillis dans la petite cuisine réservée au personnel ou dans des bureaux où d'autres personnes travaillent);
3. rassemble les collaborateurs de chaque unité et de chaque groupe (par exemple : la cheffe et les collaboratrices de l'UniLog travailleront dans le même bâtiment, au même étage).

Le montant de cette opération est estimé (sur devis d'entreprises) à fr. 40'000.-, soit :

| | |
|-----------------------------|--------------|
| 1. CFC 230.0 - Electricité | fr. 2'000.- |
| 2. CFC 273.0 - Menuiserie | fr. 30'000.- |
| 3. CFC 285.1 - Peinture | fr. 3'000.- |
| 4. CFC 941.0 - Signalétique | fr. 5'000.- |

3600 Service de la culture

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|--------------------------------|------------------|---------------|
| 3600.365 | Subventions à des institutions | fr. 26'999'500.- | fr. 15'000.- |

La troupe La Moulinette a décidé de présenter "La Revue de Lausanne 2005", poursuivant ainsi la démarche qu'elle a amorcée dès 1999. La Moulinette étant une troupe semi-professionnelle, la Commission du théâtre de la Ville de Lausanne n'est pas entrée en matière pour une aide financière. La Municipalité souhaite toutefois soutenir cette revue pour permettre à l'esprit satirique de s'exercer.

Cette subvention, qui ne figure pas au budget de l'année en cours, fait l'objet de la présente demande.

3700 Bibliothèque municipale

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-----------------------------|--------------|---------------|
| 3700.318 | Autres prestations de tiers | fr. 60'000.- | fr. 8'000.- |

La Journée mondiale du livre et du droit d'auteur aura lieu le 23 avril 2005. A cette occasion, la bibliothèque municipale organise, en collaboration avec la Compagnie Marin, une semaine de lecture du 18 au 23 avril 2005. Les lectures au public se dérouleront à Chauderon, Entre-Bois et Montriond et seront assurées par des bibliothécaires, des comédiens amateurs élèves de ladite Compagnie (atelier espace mont blanc) et des comédiens professionnels.

La Municipalité attribue un mandat de prestations de fr. 8'000.- à la Compagnie Marin qui comprend :

- la formation de quatre bibliothécaires à la lecture en public (4 séances de 2 heures en groupe et 1 séance individuelle pour chacune des bibliothécaires)
- les cachets de trois comédiens professionnels (4 lectures chacun)
- la mise en lecture
- la régie
- l'administration
- les droits d'auteur

Ladite compagnie s'engage à déclarer et régler les charges sociales liées à l'engagement des artistes et du personnel technique.

Ce projet, qui ne figure pas au budget de l'année en cours, fait l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-------------------------------|-------------|---------------|
| 3700.319 | Impôts, taxes et frais divers | fr. 4'000.- | fr. 5'000.- |

Dans le but d'organiser à Lausanne un festival de la bande dessinée, ainsi qu'un centre de la bande dessinée en collaboration avec la bibliothèque municipale, la *Fondation lausannoise pour le rayonnement de la BD* est créée.

Les fondateurs - la Ville de Lausanne, Lausanne Tourisme et l'association Décllic - ont décidé d'affecter chacun, au titre de capital initial, la somme de fr. 5'000.-.

Budget **Crédit suppl.**

| | | | | | |
|----------|--------------------------------|-----|-----|-----|------------------|
| 3700.365 | Subventions à des institutions | fr. | 0.- | fr. | 250'000.- |
|----------|--------------------------------|-----|-----|-----|------------------|

La *Fondation lausannoise pour le rayonnement de la BD* a été créée le 20 avril 2005 dans le but d'organiser à Lausanne un festival de la bande dessinée ainsi qu'un centre de la bande dessinée, en collaboration avec la bibliothèque municipale. Les membres fondateurs sont la ville de Lausanne, Lausanne-Tourisme et l'Association pour le développement économique du commerce lausannois et des intérêts communs (DECLIC).

Le premier BD-Festival International de Lausanne (BD-FIL) se déroulera du 2 au 4 septembre prochain dans le quartier du Flon et ses abords immédiats.

Sur un budget estimé pour la première édition à fr. 1'050'000.-, la part du budget qui n'est pas couverte par les recettes est estimée à ce jour à fr. 600'000.-. Fr. 350'000.- sont d'ores et déjà acquis de la part de mécènes ou de sponsors.

Compte tenu de l'importance de cette nouvelle manifestation, la Municipalité a décidé d'allouer une subvention de fr. 150'000.- et une garantie de déficit de fr. 100'000.-.

3800 Service des sports

Budget **Crédit suppl.**

| | | | | | |
|----------|--|-----|-----------|-----|-----------------|
| 3800.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | fr. | 163'000.- | fr. | 12'000.- |
|----------|--|-----|-----------|-----|-----------------|

Dans le cadre du rapport-préavis n° 2004/11 du 1^{er} avril 2004, adopté par le Conseil communal le 31 août 2004, un crédit spécial de fr. 22'000.- destiné à l'acquisition de divers équipements en faveur de la Maison du sport lausannois a été inscrit au budget de fonctionnement 2004, sous la rubrique 3800.311.

Or, en raison de longs délais de livraison, la totalité de ces équipements n'a pas pu être acquise avant la fin de l'année 2004. Il en résulte ainsi une économie dans les comptes de fonctionnement.

La valeur du solde desdits équipements (mobilier et photocopieuse) s'élève à fr. 12'000.-.

Budget **Crédit suppl.**

| | | | | | |
|----------|--------------------------------|-----|-------------|-----|-----------------|
| 3800.365 | Subventions à des institutions | fr. | 4'076'000.- | fr. | 15'000.- |
|----------|--------------------------------|-----|-------------|-----|-----------------|

En mars dernier, l'Union européenne de triathlon (ETU) a attribué l'organisation des Championnats d'Europe 2005 élites et par catégories d'âge à la ville de Lausanne. Cette manifestation, qui se déroulera à Ouchy en prélude aux Championnats du Monde de Triathlon qui auront lieu en notre cité en 2006, se tiendra en lieu et place de la manche de la Coupe du Monde de Triathlon pour laquelle une subvention de fr. 65'000.- est inscrite au budget des subventions du service des sports.

La tenue de ces Championnats d'Europe demandant un engagement financier plus important, les organisateurs se sont approchés du Canton et de la Commune de Lausanne pour obtenir un complément de subvention de 50'000 francs. Le Canton, par l'intermédiaire du Fonds cantonal du sport, s'est engagé pour une valeur de fr. 20'000.- et la Municipalité pour le solde, soit fr. 30'000.-, qui se décompose comme suit :

- 15'000 francs portés en déduction du montant de 30'000 francs inscrit dans la rubrique 3800.365 "subventions à des institutions privées" sous la dénomination "garanties de couverture de déficit pour manifestations futures,

- 15'000 francs qui font l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

| | | S E R V I C E S | | | TOTAL PAR NATURE |
|---------------------------|----------------------|---|---|--------------------------------------|------------------------|
| | | 4201 Service des routes et de la mobilité | 4602 Unité de gestion du réseau (UGR) | 4603 Traitement des eaux usées | |
| CHARGES PAR NATURE | 309 | Autres charges de personnel | | 4'500 | 4'500 |
| | 311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | | 30'000 | 30'000 |
| | 313 | Marchandises | 210'000 | | 210'000 |
| | TOTAL TRAVAUX | | 210'000 | 4'500 | 30'000 |
| <i>TOTAL DES RECETTES</i> | | | | | |
| Page du préavis | | page 13 | page 14 | page 14 | |

4201 Service des routes et de la mobilité

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|--------------|-----------------|---------------|
| 4201.313 | Marchandises | fr. 2'300'000.- | fr. 210'000.- |

Les conditions météorologiques exceptionnelles que nous avons connues cet hiver, avec un froid persistant et des chutes de neige abondantes, ont nécessité de multiples interventions de déneigement, notamment dans les hauts de la ville et dans les zones foraines, provoquant une consommation importante de sel à dégeler (~ 1'500 t. pour 66 sorties, dont 12 sur l'ensemble du territoire communal).

La réserve disponible à l'entrée de l'hiver est totalement épuisée, malgré un approvisionnement régulier, d'où la nécessité de reconstituer les stocks aux ateliers et magasins de la Ville en prévision de la saison hivernale à venir.

460 Service d'assainissement**4602 Unités de gestion du réseau (UGR)**

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-----------------------------|---------------|----------------------|
| 4602.309 | Autres charges de personnel | fr. 3'700.- | fr. 4'500.- |

Le cours de formation de l'union romande des entreprises d'installation et de révision de stockages d'hydrocarbures (URCIT) que doit suivre un nouveau collaborateur de l'Unité de Gestion du Réseau a été reporté par l'organisateur de 2004 à 2005 en raison d'un nombre insuffisant de participants inscrits. Cette décision est intervenue après l'établissement du budget de l'exercice 2005. Il est à noter que le montant prévu à cet effet au budget 2004 n'a pas été dépensé.

4603 Traitement des eaux usées

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|--|---------------|----------------------|
| 4603.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | fr. 140'000.- | fr. 30'000.- |

Suite à diverses vérifications techniques et malgré plusieurs tentatives de réglage confiées à une entreprise spécialisée, le bureau cantonal des poids et mesures a, par un procès-verbal d'inspection daté du 19 juillet 2004, demandé la mise en conformité du système de pesage des camions. En effet, celui-ci présentant des variations de poids allant jusqu'à 100 kg par pesée, il ne respecte de ce fait plus les dispositions de l'Ordonnance fédérale sur les déclarations. La vétusté des équipements électromécaniques et une augmentation opportune de la capacité nominale du pesage entraînent une modification lourde de l'ensemble de l'installation, adaptation non prévue au moment de l'établissement du budget 2005. Si les montants des travaux de génie civil et des équipements électromécaniques peuvent être prélevés sur ce dernier, un crédit supplémentaire de fr. 30'000.- est toutefois nécessaire pour l'acquisition du système d'exploitation du nouveau dispositif de pesage, indispensable pour la facturation des prestations fournies par la STEP.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

| | | S E R V I C E S | | | | TOTAL PAR NATURE |
|---|---|---------------------------|--------------------------|--|--|------------------------|
| | | 5002 Cultes et temples | 5500 Service dentaire | 5900 Centres de vie enfantine communaux | 5901 Institutions subventionnées | |
| CHARGES PAR NATURE | 301 Traitements | | 97'500 | | | 97'500 |
| | 303 Cotisations aux assurances sociales | | 6'100 | | | 6'100 |
| | 304 Cotisations à la caisse de pensions | | 14'800 | | | 14'800 |
| | 309 Autres charges de personnel | | | 13'700 | | 13'700 |
| | 314 Entretien des biens immobiliers | 131'500 | | | 16'000 | 147'500 |
| | 316 Loyers et redevances d'utilisation | | | | 1'500 | 1'500 |
| | 317 Déplacements, débours, dédommagements | | | 1'700 | | 1'700 |
| | 318 Autres prestations de tiers | | | 46'300 | | 46'300 |
| TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION | | 131'500 | 118'400 | 61'700 | 17'500 | 329'100 |
| <i>TOTAL DES RECETTES</i> | | <i>131'500</i> | | | <i>4'600</i> | <i>136'100</i> |
| Page du préavis | | page 15 | page 16 | page 17 | page 17 | |

500 Secrétariat général

5002 Cultes et temples

Budget

Crédit suppl.

| | | | | | |
|----------|---------------------------------|-----|-----------|-----|------------------|
| 5002.314 | Entretien des biens immobiliers | fr. | 435'000.- | fr. | 131'500.- |
|----------|---------------------------------|-----|-----------|-----|------------------|

Eglise de la paroisse de langue allemande de Villamont (PLA)

La corrosion des tubes métalliques qui abritent les câbles du chauffage électrique a provoqué d'importantes et nombreuses déformations du sol du temple. D'autre part, l'état de ces conduites impose leur remplacement dans de brefs délais.

Après examen avec le service Gaz-Chauffage à Distance, la solution de la conversion au gaz apparaît la plus avantageuse aux plans énergétique et écologique. Les travaux reviendront à fr. 250'000.- environ, ainsi répartis :

| | | |
|--|------------|---------------------------|
| Installation d'une nouvelle chaudière à gaz y.c. introduction et autres travaux annexes | fr. | 136'000.- |
| Réfection du sol de l'église, soit démolition et réalisation d'une nouvelle chape y.c. travaux annexes | fr. | 47'000.- |
| Mise hors service et dépose des radiateurs électriques, y.c. alimentation et travaux annexes | fr. | 5'000.- |
| Fourniture et pose d'un nouveau sol Novilux ou Natura | fr. | 15'000.- |
| Dépose et repose des 22 bancs dans la nef, y.c. fixation de ceux-ci sur le nouveau sol | fr. | 7'500.- |
| Frais d'étude pour la nouvelle installation de Chauffage | fr. | 10'000.- |
| Divers et imprévus | <u>fr.</u> | <u>29'500.-</u> |
| Coût total et approximatif | fr. | 250'000.- ===== |

Le budget de fonctionnement de la PLA est pris en charge, au prorata de leur population, par 34 communes, et la part lausannoise s'est élevée en 2004 à 47.4 %.

Il reviendra à la Commune de Lausanne d'assurer la conduite et le financement du chantier, puis de refacturer leur participation (soit environ fr. 131'500.-) aux autres collectivités.

Le budget du Secrétariat général ne permet de financer que la part afférente à la ville, d'où cette demande de crédit supplémentaire qui représente de fait une demande d'avance.

Le montant de fr. 131'500.- sera compensé par une recette équivalente qui sera enregistrée sous la rubrique 5002.452 "Participation de communes aux charges" représentant le remboursement de la part des 33 autres communes.

5500 Service dentaire

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-------------------------------------|-----------------|----------------------|
| 5500.301 | Traitements | fr. 2'747'400.- | fr. 97'500.- |
| 5500.303 | Cotisations aux assurances sociales | fr. 164'800.- | fr. 6'100.- |
| 5500.304 | Cotisations à la caisse de pensions | fr. 365'900.- | fr. 14'800.- |

Le médecin dentiste, du cabinet de Mon-Repos, au taux d'occupation de 60%, a fait une chute le 7 décembre 2004. L'état de son épaule a nécessité une intervention chirurgicale et il sera dans l'incapacité de travailler durant une année.

Cet événement malheureux entraîne donc l'engagement d'un remplaçant durant la période d'inactivité du titulaire, ceci afin d'assurer les soins des 1'150 élèves inscrits au cabinet de Mon-Repos.

Cette dépense sera partiellement compensée par une recette enregistrée sous la rubrique 1200.436 "Dédommagements de tiers" de l'Administration générale et finances représentant la participation de l'assurance-accidents.

590 Service de la petite enfance*5900 Centres de vie infantine communaux*

| | | Budget | | Crédit suppl. | |
|----------|---------------------------------------|---------------|----------|----------------------|-----------------|
| 5900.309 | Autres charges de personnel | fr. | 45'900.- | fr. | 13'700.- |
| 5900.317 | Déplacements, débours, dédommagements | fr. | 18'500.- | fr. | 1'700.- |

Formation des directions de centres de vie infantine

Le service de la petite enfance exige que les directeurs/trices des centres de vie infantine soient au bénéfice du diplôme post grade HES en direction d'institutions éducatives, sociales et médico-sociales. Suite à des engagements récents, trois directeurs/trices devront donc suivre cette formation pour obtenir ce diplôme. De même qu'un/e quatrième directeur/trice qui entrera en fonction en automne 2005.

Selon l'IA-RPAC 66.01, les formations exigées par l'employeur sont entièrement prises en charge par les services, qui accordent le temps nécessaire à la formation, le financement des cours et les frais de déplacement.

Le coût annuel de la formation s'élève à fr. 6'500.-, auquel il faut ajouter un montant unique de fr. 180.- en guise de frais d'inscription. Pour 2005, il s'agit de tenir compte aussi des frais de déplacement correspondant à sept sessions prévues à Neuchâtel ou Fribourg (fr. 420.- par personne).

| | | Budget | | Crédit suppl. | |
|----------|-----------------------------|---------------|-----------|----------------------|-----------------|
| 5900.318 | Autres prestations de tiers | fr. | 145'000.- | fr. | 46'300.- |

Création d'un réseau d'accueil de la petite enfance à Lausanne, projet informatique " ICARE "

Baptisé "Icare", ce projet informatique s'inscrit dans une perspective ambitieuse découlant du rapport-préavis 2003/23 " Politique de la petite enfance à Lausanne. Etat des lieux et projets à réaliser pour les années 2003 à 2006 " accepté par le Conseil communal le 23 novembre 2003.

Le comité de pilotage informatique de la Ville (COPILINF) a sélectionné deux entreprises pour qu'elles soumettent une offre détaillée. Finalement, l'offre retenue s'élève à fr. 272'000.-, dont un montant de fr. 92'500.- à charge des centres de vie infantine municipaux. La répartition s'effectue en proportion du nombre de places offertes.

Cette somme de fr. 92'500.- sera couverte à 50 % par des économies ou des dépenses reportées et, pour l'autre moitié, par le présent crédit supplémentaire.

5901 Institutions subventionnées

| | | Budget | | Crédit suppl. | |
|----------|------------------------------------|---------------|-----------|----------------------|-----------------|
| 5901.314 | Entretien des biens immobiliers | fr. | 23'000.- | fr. | 16'000.- |
| 5901.316 | Loyers et redevances d'utilisation | fr. | 432'000.- | fr. | 1'500.- |

Le 24 juin 2004, la Municipalité répondait à l'interpellation de M. Alain Bron: "Quel avenir pour les Criquets ?" en affirmant que la halte-jeux trouverait des locaux pour continuer ses activités pendant les travaux d'assainissement prévus au collège de Chailly et ceci dès avril 2005 en attendant la création de la maison de quartier de Chailly.

Un groupe de travail a évalué différentes solutions afin de garantir l'avenir de cette halte-jeux.

Il propose de louer des locaux à la paroisse de "Chailly/La Cathédrale", qui dispose d'une bâtisse à l'avenue du Temple 11 nommée "La Concorde". Des travaux doivent être entrepris selon un devis détaillé fourni par le Programme Communal d'Emploi Temporaire (PCET). Il s'agit principalement de travaux de menuiserie, de peinture et de remise en état des sols. Leur coût se monte à fr. 16'000.-.

L'association des locaux paroissiaux de "Chailly/La Cathédrale" ne veut pas investir en tant que propriétaire mais a fait une offre de loyer modeste : fr. 3'500.-/an pour environ 100 m².

L'association halte-jeux "Les Criquets" dispose de quelques fonds propres et envisage une participation aux travaux de fr. 4'000.-. Elle peut aussi dégager de son budget annuel de fonctionnement fr. 1'500.- par an comme participation au loyer qui serait payé pendant trois ans par la Commune, dès le 1^{er} août 2005.

Ces dépenses seront partiellement compensées par des recettes de fr. 4'000.- sur le compte 5901.439 "Autres recettes" et fr. 600.- sur le compte 5901.427 "Revenus des biens du patrimoine administratif".

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

| | | S E R V I C E S | | | | | | TOTAL PAR NATURE |
|--|--|---|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|---|--|------------------------|
| | | 6000 Administration et comptabilité | 6301 S S L Unités Support | 6302 S S L Unités prestations | 6401 Office du travail | 6402 Office régional de placement | 6600 Service des parcs et promenades | |
| CHARGES PAR NATURE | 301 Traitements | | 220'000 | 340'000 | 97'400 | | | 657'400 |
| | 303 Cotisations aux assurances sociales | | 13'700 | 21'100 | 6'000 | | | 40'800 |
| | 304 Cotisations à la caisse de pensions | | 31'000 | 47'800 | 13'700 | | | 92'500 |
| | 305 Assurance-accidents | | | 1'000 | | | | 1'000 |
| | 311 Achats d'objets mobiliers et d'installations | 7'100 | | 28'800 | | 14'000 | | 49'900 |
| | 314 Entretien des biens immobiliers | | | | | | 68'000 | 68'000 |
| | 317 Déplacements, débours, dédommagements | | | 3'000 | | | | 3'000 |
| TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT | | 7'100 | 264'700 | 441'700 | 117'100 | 14'000 | 68'000 | 912'600 |
| <i>TOTAL DES RECETTES</i> | | <i>7'100</i> | | | <i>117'100</i> | <i>14'000</i> | | <i>138'200</i> |
| Page du préavis | | page 19 | page 20 | page 20 | page 20 | page 21 | page 21 | |

600 Secrétariat général

6000 Administration et comptabilité

Budget

Crédit suppl.

| | | | | | |
|----------|--|-----|---------|-----|---------|
| 6000.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | fr. | 3'700.- | fr. | 7'100.- |
|----------|--|-----|---------|-----|---------|

Suite à l'attribution d'un mandat de prestations par la Confédération, le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés engagera prochainement un-e collaborateur-trice supplémentaire, d'où la nécessité d'équiper un poste de travail comprenant le mobilier et le matériel informatique.

Ce montant sera intégralement subventionné par la Confédération (sous la rubrique 6000.460).

630 Service social Lausanne*6301 Unités Support*

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-------------------------------------|-----------------|----------------------|
| 6301.301 | Traitements | fr. 1'627'000.- | fr. 220'000.- |
| 6301.303 | Cotisations aux assurances sociales | fr. 99'800.- | fr. 13'700.- |
| 6301.304 | Cotisations à la caisse de pensions | fr. 205'600.- | fr. 31'000.- |

Voir sous 6302

6302 Unités prestations

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|--|------------------|----------------------|
| 6302.301 | Traitements | fr. 11'223'900.- | fr. 340'000.- |
| 6302.303 | Cotisations aux assurances sociales | fr. 686'200.- | fr. 21'100.- |
| 6302.304 | Cotisations à la caisse de pensions | fr. 1'394'900.- | fr. 47'800.- |
| 6302.305 | Assurances-accidents | fr. 134'700.- | fr. 1'000.- |
| 6302.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | fr. 11'100.- | fr. 28'800.- |
| 6302.317 | Déplacements, débours, dédommagements | fr. 12'000.- | fr. 3'000.- |

Soumis à la pression de l'augmentation rapide du nombre des usagers, le Service social (SSL) a été contraint d'augmenter l'effectif de plusieurs de ses secteurs.

1. 4 EPT pour faire face aux absences imprévues (maladie, maternité) du personnel et pour compenser le temps consacré aux stagiaires travailleurs sociaux en formation auprès de la HES-EESP ;
2. 4.5 EPT pour adapter l'effectif de la caisse RMR au volume de travail croissant dans le respect des "ratios de gestion" définis par l'autorité cantonale ;
3. 1.5 EPT pour permettre au secteur "information sociale et centre social régional" de répondre dans des conditions encore satisfaisantes à une demande en augmentation continue.

Les postes qui ne seront pas occupés par des remplaçants (cf. ch. 2 et 3 ci-dessus) nécessitent l'acquisition d'équipements informatiques standards et de quelques meubles de bureau. Enfin, les engagements rendus nécessaires entraîneront une augmentation des dépenses enregistrées à la rubrique "déplacements, débours, dédommagements". Au total, le crédit supplémentaire relatif au renforcement du SSL se monte à fr. 706'400.-.

Les charges faisant l'objet de la présente demande seront partiellement compensées par des contributions cantonales dont il n'est pas possible d'évaluer l'importance compte tenu de l'incertitude qui prévaut quant au calcul des participations cantonales aux dépenses d'aide sociale.

640 Service du travail Lausanne*6401 Office du travail*

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-------------------------------------|-----------------|----------------------|
| 6401.301 | Traitements | fr. 5'219'600.- | fr. 97'400.- |
| 6401.303 | Cotisations aux assurances sociales | fr. 319'000.- | fr. 6'000.- |
| 6401.304 | Cotisations à la caisse de pensions | fr. 629'600.- | fr. 13'700.- |

Le programme d'emploi temporaire "Synergie internationale" (SYNI) rencontre un vif succès. Le nombre des chômeurs pris en charge est supérieur à ce qui était initialement escompté. Un renforcement de l'encadrement est nécessaire pour garantir l'efficacité de son fonctionnement. Un collaborateur à plein temps sera engagé. Il sera licencié en fin de l'année si la fréquentation du programme est inférieure aux attentes.

Son traitement sera intégralement remboursé par les autorités d'application de la LACI (fr. 117'100.- sous la rubrique 6401.436).

6402 Office régional de placement

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|--|--------------|---------------|
| 6402.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | fr. 45'000.- | fr. 14'000.- |

Acquisition de nouveaux meubles de classement suite à l'augmentation du nombre des dossiers de chômeurs.

Ce montant sera intégralement subventionné par la Confédération (sous la rubrique 6402.450).

6600 Service des parcs et promenades

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|---------------------------------|---------------|---------------|
| 6600.314 | Entretien des biens immobiliers | fr. 904'000.- | fr. 68'000.- |

Suivant la volonté du Conseil communal exprimée lors de la séance du 25 janvier 2005 pour un aménagement convenable et en rapport avec le prestige des lieux de l'espace vert qui se trouve au sud de la Rose de la Cathédrale et le long du musée de design et d'arts appliqués contemporains, il sera procédé à un aménagement des lieux dont le coût est estimé à fr. 68'000.-.

7. SERVICES INDUSTRIELS

| | | SERVICES | |
|-----------------------------------|---------------------------------|--|------------------------|
| | | 7413 Chauffage à distance Distribution | TOTAL PAR NATURE |
| CH. PAR NAT. | 318 Autres prestations de tiers | 90'000 | 90'000 |
| TOTAL SERVICES INDUSTRIELS | | 90'000 | 90'000 |
| <i>TOTAL DES RECETTES</i> | | | |
| Page du préavis | | page 22 | |

74 Service gaz et chauffage à distance

7413 Distribution (chauffage à distance)

| | | Budget | Crédit suppl. |
|----------|-----------------------------|--------------|---------------|
| 7413.318 | Autres prestations de tiers | fr. 41'000.- | fr. 90'000.- |

Le souci de vouloir favoriser le développement du chauffage urbain a été exprimé par la motion de MM. Jean-Pierre Bébox et Charles-Denis Perrin intitulée "Pour un développement rapide et efficace du CAD par une promotion soutenue auprès des Lausannois". Afin de déterminer les éléments de base nécessaires au traitement de cette motion, le service du gaz et du chauffage à distance est dans l'obligation de mandater un bureau d'ingénieurs. Les capacités en personnel au service du gaz et du chauffage à distance ne sont pas suffisantes pour mener à bien cette étude. Elle portera sur les points suivants:

Détermination de la valeur des ouvrages de production et du réseau de CAD

Cette étude préparatoire est nécessaire afin de pouvoir déterminer :

- les investissements futurs à réaliser sur le réseau CAD (entretien et renouvellement),
- les différents coûts à prendre en compte dans l'établissement des prix de vente.

Définition de la politique tarifaire du CAD

Une nouvelle politique tarifaire sera développée afin :

- de valoriser la production de chaleur de Tridel
- de renforcer l'attractivité du CAD pour augmenter le nombre de clients en densifiant les raccordements,

-
- de favoriser le développement de nouvelles applications (climatisation, applications industrielles, etc.),
 - de proposer des nouveaux services associés (télégestion, etc.).

Définition du plan directeur d'extension et des budgets d'investissement à long terme

Cette phase permettra d'évaluer les investissements à réaliser sur le réseau afin de :

- conserver une qualité de service adéquate en optimisant la capacité du réseau,
- étendre le réseau en fonction des opportunités commerciales pour utiliser la production de Tridel.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

2. SECURITE PUBLIQUE

240 Corps de police

| | | Budget | Crédit suppl. |
|------------|-------------------------------|---------------|---------------|
| 240.1462.1 | Véhicules, machines, matériel | fr. 455'000.- | fr. 62'700.- |

Attribuée à Police-secours, l'Opel Omega caravan, immatriculée VD 18'803 et mise en circulation le 2 août 2001, a été mise hors d'usage le dimanche 16 janvier 2005, alors que son compteur affichait 123'574 km. En effet, l'accident de circulation, survenu lors d'une course poursuite dans les bois de Belmont, a infligé à ce véhicule un dommage total.

Vu ce qui précède et afin que Police-secours puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer, à bref délai, le véhicule en cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'une Volvo V70 Station Wagon, véhicule qui, doté des équipements adéquats et dont le Corps de police dispose déjà de trois unités, correspond mieux aux besoins, en particulier de tenue de route, lors de courses urgentes.

Pour le surplus, il convient de relever qu'un montant de fr. 13'715.-, correspondant à la valeur résiduelle du véhicule accidenté, sera versé par le fonds communal pour risques non assurés, et inscrit sous la rubrique 2400.424 "Plus-values, produits exceptionnels" du budget du Corps de police, qui enregistrera également le paiement de fr. 1'200.-, représentant le prix de l'épave, qu'effectuera l'entreprise de démolition, chargée de l'élimination de celle-ci. La somme globale à recevoir, soit fr. 14'915.-, équivaut à la valeur, à dire d'expert, du véhicule à remplacer (donc fr. 14'900.- au total sous la rubrique 2400.424).

250 Service de secours et d'incendie

| | | Budget | Crédit suppl. |
|------------|-------------------------------|--------------|---------------|
| 250.1462.1 | Véhicules, machines, matériel | fr. 81'500.- | fr. 36'000.- |

Le véhicule attribué à un officier devant assurer un service de piquet, doit passer prochainement à l'expertise du service des automobiles et de la navigation.

Or, pour pouvoir passer avec succès ladite expertise, il s'avère incontournable de remplacer l'essieu arrière de ce véhicule, ainsi que d'autres pièces essentielles, ce qui implique une dépense minimale de fr. 6'000.- environ.

S'agissant d'un véhicule de 11 ans d'âge, qui marque 120'000 km au compteur, la remise en état apparaît trop onéreuse, si l'on considère qu'en y procédant, la valeur vénale dudit véhicule n'ascenderait guère qu'à fr. 1'500.- environ.

Vu ce qui précède, et afin que le service de piquet du service de secours et d'incendie puisse continuer à se dérouler normalement, il convient de remplacer ce véhicule, dans le meilleur délai, par un autre, dont le coût s'élève à fr. 36'000.-, y compris les équipements prioritaires.

Cette dépense imprévisible ne pouvant être différée, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 1^{ère} série 2005 s'avère nécessaire.

Le véhicule défectueux sera vendu, en l'état, pour la somme de fr. 500.- (rubrique 2500.424).

4. TRAVAUX

4201 Service des routes et de la mobilité

| | | Budget | Crédit suppl. |
|------------|---------------------------------|---------------|---------------|
| 420.1462.1 | Véhicules, machines et matériel | fr. 809'000.- | fr. 770'000.- |

Par décision du 23 septembre 2004, la Municipalité a accepté le principe d'un crédit supplémentaire de fr. 600'000.- pour le remplacement de deux camions de chantiers hors d'usage, ou en voie de l'être, par deux véhicules "polyvalents". Cette décision a reçu l'aval de la Commission des finances.

Ces acquisitions ont été mises en soumission conformément aux procédures sur les "Marchés publics", ce qui ne nous a pas permis d'adjuger la fourniture des véhicules avant le mois de décembre 2004, la livraison et la facturation ne pouvant intervenir que dans le courant du second semestre 2005.

La dépense n'ayant pu être comptabilisée sur l'exercice écoulé, et conformément aux règles administrative et comptable, il est nécessaire de représenter formellement la demande faite en 2004.

Complément (2005) à la demande de crédit : (fr. 170'000.-) :

Comme précisé dans la demande formulée l'an passé, ces véhicules seront notamment affectés au service hivernal, ce qui permettra de réduire l'intervention de camions privés et accentuera l'efficacité de nos interventions.

Depuis notre demande de septembre 2004, deux véhicules munis de "plaques bleues" - affectés aux seules opérations de salage - ont été mis hors d'usage. Si nous entendons conserver notre capacité d'intervention, il devient dès lors indispensable de compléter l'acquisition des véhicules ci-dessus par l'achat de deux saleuses embarquées, l'ancienneté des équipements ne permettant plus leur réaffectation sur l'un ou l'autre des camions de notre parc automobile.

Ainsi équipés, ces nouveaux camions seront en mesure de déneiger et de saler en un seul passage. A terme, l'équipement systématique d'une lame et d'une saleuse "portée", déjà entrepris sur nos dernières acquisitions, permettra de rationaliser notablement les opérations de déneigement et, par la même, de réduire en proportion le parc de véhicules dévolu à ces missions obligatoires découlant de la Loi cantonale sur les routes.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

5500 Service dentaire

| | | Budget | | Crédit suppl. | |
|------------|---------------------------------|--------|----------|---------------|-----------------|
| 550.1462.4 | Véhicules, machines et matériel | fr. | 45'000.- | fr. | 56'000.- |

Installation (unit dentaire et fauteuil) du cabinet de Pierrefleur

L'installation Eurodent, Isodent B, du cabinet de Pierrefleur a été achetée d'occasion en 1995 et totalisait, à ce moment-là déjà, une dizaine d'années d'utilisation auprès d'un praticien privé. Cette installation montre de sérieux signes de vieillissement qui se traduisent par le non fonctionnement du séparateur d'eau.

Les pièces de rechange n'existent plus. Le remplacement complet du moteur coûterait environ fr. 5'000.-. Les systèmes électronique et électrique pourraient également, dans un proche avenir, poser des problèmes et aucune possibilité de réparation ne peut être envisagée.

Ces désagréments interrompent la bonne marche du cabinet, ceci d'autant plus si ces pannes devaient persister, voire empirer.

Vu ce qui précède, il est demandé de remplacer l'unit du cabinet de Pierrefleur, opération qui pourrait avoir lieu durant les vacances scolaires de Pâques.

590 Service de la petite enfance

| | | Budget | | Crédit suppl. | |
|------------|---------------------------------|--------|-----|---------------|-----------------|
| 590.1462.1 | Véhicules, machines et matériel | fr. | -.- | fr. | 17'000.- |

Acheté d'occasion en 1999, le four - combi steamer - du Centre de vie enfantine de Valency donne d'inquiétants signes d'usure. Outil de travail très apprécié par le cuisiner, notamment parce qu'il permet également la préparation de mets à la vapeur, sa réparation, estimée à fr. 7'400.-, équivaldrait à dépenser davantage que sa valeur actuelle.

Il est proposé de le remplacer par un appareil neuf d'une valeur de fr. 17'000.-.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2005/35 de la Municipalité, du 26 mai 2005;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2005, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

| | fr. | <i>Dont en recettes</i> fr. |
|--|--------------------|--------------------------------|
| A. Budget de fonctionnement | | |
| Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i> | <u>8'307'500.-</u> | <u>296'100.-</u> |
| B. Autorisations d'achats | | |
| Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 24 du préavis)</i> | <u>941'700.-</u> | <u>15'400.-</u> |
| C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif | | |
| Total des crédits complémentaires | <u>0.-</u> | <u>0.-</u> |

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Incidence sur le budget de 2005

| | | |
|---------------------------------|--------------------|----------------------------|
| Déficit prévu au budget de 2005 | | 42'360'200.- |
| Nouveaux crédits votés | | 137'000.- |
| Nouveaux crédits demandés | | 837'800.- |
| Présent crédit | 8'307'500.- | |
| Moins recettes | <u>- 311'500.-</u> | <u>7'996'000.-</u> |
| Déficit total présumé | | <u><u>51'331'000.-</u></u> |